

Du *douze* *septembre* mil neuf cent *deux*, à *neuf heures* du soir*Gimouvier*ACTE DE MARIAGE de *Gineuvier Frédéric Victor Reysbaert**et*
Moussy

Agé de *vingt quatre* ans, né à *La Gacade*
 département d *en Var* le *douze* du mois
 d *novembre* mil huit cent *quarante sept* en profession
 d *maçon* domicilié à *La Gacade* département
 d *en Var* fils *major* de *Marius Sémontin*
Gineuvier né à *La Gacade* département
 d *en Var* *La Gacade* profession d *recouvreur* *buratole*
 domicilié à *La Gacade* département d *en Var*
 et de *Mme* *Christophine Charlot* née à *La République*
 département d *en Var*, son épouse, sans profession, domiciliée à *La*
Gacade (Var) de père et la mère ici présents et consentants, d'un part.

Et de *Mme* *Henriette Fortunée Marie Lénide*

Agée de *vingt un* ans, née à *La Gacade*
 département d *en Var* le *vingt deux* du mois
 d *juin* mil huit cent *quatre vingt cinq* profession
 d *ouvrière* domiciliée à *La Gacade* département
 d *en Var* fille *major* de *Etienne Roussier*
 née à *Brès* département
 d *en Var* profession d *cultivateur*
 domicilié à *La Gacade* département d *en Var*
 et de *Mme* *Marquise Lénide* née à *Cocoves*
 département d *en Var*, son épouse, sans profession, domiciliée à *La*
Gacade (Var) de père et la mère ici présents et consentants, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage
 faites, sans opposition, les *dimanches* *deux et neuf*
septembre mil neuf cent *deux* *deux* *officiers*
 pendant le délai voulu par la loi,
 2° Sur l'acte de naissance du futur *époux*;
 3° Sur l'acte de naissance de la future *épouse*;

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier
 public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le
 mariage, concernant les *droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code
 civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas de
 fait de *contrat de mariage* à la date de
 du mois d *_____* mil neuf cent *deux*
 par devant M° *_____* notaire à *_____*
 département d *_____*

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Henriette Fortunée*
Mme Lénide et l'autre Gineuvier Frédéric Victor
Reysbaert.

Le tout en présence de *Charles Marius*
 domicilié à *La Gacade* département d *en Var*
 âgé de *quarante deux* ans, profession d *entrepreneur de*
travaux publics, ouvrier du futur.

De *Victorine Marius*
 domiciliée à *La Gacade* département d *en Var*
 âgée de *quatre ans* ans, profession d *ouvrière d'appoint*
sans faire de futur.

De *Maître Jean*
 domicilié à *La Gacade* département d *en Var*
 âgé de *vingt ans* ans, profession d *notaire du point*
non présent au acte des futurs.

Et de *Déput Antoine*
 domicilié à *La Gacade* département d *en Var*
 âgé de *quatre ans* ans, profession d *notaire de mariage*
non présent au acte des futurs.

Après quoi *Mrs André Charles*, maire de la
 commune de *La Gacade*
 faisant fonctions d'Officier de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
 parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
 publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec
 moi, par *les parties* à l'exception des *pères et mères*
mère de la future épouse qui ont déclaré ne le savoir
l'approbation des aptes n'est pas seule.

Lénide Marius
Gineuvier
Déput Gineuvier
Maître
Maître
Victorine
Charles
Antoine